



Greffe du conseil

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby tenue dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville de Granby, au 87, rue Principale, Granby, le mercredi 25^e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-cinq, à 19 heures, à laquelle étaient présents : les conseillères et les conseillers Stéphane Giard, Paul Goulet, François Lemay, Geneviève Rheault, Alain Lacasse, Denyse Tremblay, Robert Riel, Félix Dionne et Catherine Baudin formant le quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Julie Bourdon.

2025-08-0724

Directive linguistique de la Ville de Granby

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel de la Direction générale, sous le numéro DG-2025-050;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby reconnaît l'importance de promouvoir une communication institutionnelle claire, respectueuse et conforme aux lois linguistiques applicables au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) établit le français comme langue officielle du gouvernement, de l'administration publique, des municipalités et des services qui en relèvent;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite se doter d'une directive linguistique afin d'encadrer l'utilisation du français dans ses communications écrites, orales et numériques, tout en balisant les conditions d'usage d'autres langues, notamment à des fins d'inclusion et d'accessibilité;

CONSIDÉRANT QUE cette directive vise à assurer l'uniformité et la cohérence des communications internes et externes de la Ville, à renforcer la qualité des services rendus aux citoyens et à se conformer aux obligations légales en vigueur;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'adopter la directive linguistique de la Ville de Granby, dont la copie est jointe au sommaire numéro DG-2025-050;

d'ordonner la mise en œuvre de cette directive dans l'ensemble des services municipaux et organismes mandataires, à compter du 1^{er} septembre 2025;

d'autoriser l'émissaire, en collaboration avec le Service des communications, le Service des ressources humaines et les Services juridiques, à assurer le suivi, la diffusion et l'application de la directive; et

de mandater l'émissaire à faire rapport annuellement au conseil municipal quant à l'application de la directive et aux ajustements requis.

Adoptée à l'unanimité

Granby, le 26 août 2025

(S :)Julie Bourdon
Julie Bourdon, mairesse

(S :)Andrée-Anne Benjamin
M^e Andrée-Anne Benjamin,
greffière